

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2012

L'an deux mille douze, le six février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de ROUCOURT étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de MUSIAL Thérèse.

Etaient présents : MUSIAL Thérèse, ROSZYK Marie-Thérèse, DALL'OGGIO Armelle, LASSALLE Michel, LEGRAND Estelle, PECQUEUR Michel,

Etaient excusés : M.M CALLEWAERT Christian, DUBURQUE André, SCHLAGETER Yves,

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

- Mr DUBURQUE André à Mme ROSZYK Marie-Thérèse
- Mr SCHLAGETER Yves à Mr LASSALLE Michel

Etaient absents non excusés : LENGRAND Martine, Mr MASCOT Régis.

Un scrutin a eu lieu, Mme ROSZYK Marie-Thérèse a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Les procès verbaux des réunions des 19 septembre 2011 rédigé par Mme DALL'OGGIO Armelle, secrétaire de séance et 17 novembre 2011 rédigé par Mr PECQUEUR Michel, secrétaire de séance sont approuvés. Monsieur Lassalle souligne qu'il n'est pas indiqué dans le procès verbal du 17 novembre que le procès verbal du 19 septembre n'a pas pu être approuvé faute de transmission avant la réunion. Il souhaite que le mot « décide » soit remplacé par « valide » dans le paragraphe concernant l'implantation des coussins berlinois (dans le point : « Divers »). Monsieur Lassalle ne signe pas les procès verbaux.

1/ SIRA – CONVENTION SPECTACLE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le SIRA organise un spectacle dans notre commune le 10 Février 2012 à 20 h 30 à la salle des fêtes. Ce spectacle s'intitule « Music Hall » de la compagnie « Les fous à réaction associés ». Pour l'organisation de ce dernier, une convention doit être signée entre la commune et le SIRA. Celle-ci répartit les tâches et la responsabilité financière de chacun. Le coût du spectacle s'élève à 1 070 €.

En cas de déficit, la commune doit payer la moitié du coût du spectacle, déduction faite des recettes, dans un maximum de 400 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

2/ DEMANDE DE SUBVENTION - PROJET DE CLASSE NATURE POUR LES ELEVES DE LA CLASSE DE MME JUNGERS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Madame JUNGERS, directrice de l'école, organise une classe nature, du 2 au 6 Avril 2012 à Morbecque, pour les 17 élèves de sa classe.

Le budget prévisionnel de ce projet s'élève à 5 630,00 €. Madame le Maire énumère les différents postes ainsi que les différentes subventions obtenues. Madame Legrand indique que la participation des familles sera de 100,00 € par enfant.

Afin de compléter ce financement, Madame Jungers demande une subvention de 1 000 € à la commune.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'accorder cette subvention, qui sera prévue au budget 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder cette subvention, qui sera prévue au budget 2012.

3/ SIDEN-SIAN – ADHESION NOUVELLE COMMUNE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa réunion du 14 Novembre 2011, le comité SIDEN-SIAN a accepté l'adhésion de :

- Du syndicat Mixte à la carte de la région de Mametz (62) pour les compétences « assainissement collectif, assainissement non collectif et eau potable et industrielle »

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Assemblées délibérantes des collectivités membres doivent être consultées. Elles disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de cette nouvelle commune.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter l'adhésion du syndicat Mixte à la carte de la région de Mametz (62) pour les compétences « assainissement collectif, assainissement non collectif et eau potable et industrielle »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, cette nouvelle adhésion

4/ CARTE OR – JOB ET RSA

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le SMTD demande à la commune si elle va prendre en charge, comme les années précédentes, une partie du financement des cartes précitées. Le syndicat des transports finançant par ailleurs 50 % du coût des cartes RSA et JOB.

A titre d'information, en 2011, aucune carte Or et RSA n'ont été délivrées et 6 cartes JOB ont été délivrées, soit 30 € de participation pour la commune.

Le coût pour 2012 est de :

Carte Or : 42 € coût pour la commune : 21 € annuel
Carte RSA : 30 € coût pour la commune : 15 € par trimestre
Carte JOB : 10 € coût pour la commune : 5 € par mois

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que la commune prenne en charge, comme l'année précédente, 50 % du coût de ces cartes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la prise en charge à 50 % des cartes Or, RSA et JOB.

5/ PERSONNEL – REMPLACEMENT D'UN AGENT INDISPONIBLE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que début Janvier, il a fallu remplacer d'urgence un employé communal. Un agent est en arrêt maladie depuis le 17 Octobre 2011 et l'agent en contrat unique d'insertion est en arrêt pour accident de trajet depuis le 03 Janvier 2012. Après consultation du Centre de Gestion du Nord, elle a donc recruté, à partir du fichier récent des candidatures spontanées, un agent en contrat de remplacement pour une période de trois mois renouvelable.

Madame le Maire indique que le Centre de Gestion du Nord lui a précisé que la commune a la possibilité de recruter des agents non titulaires à titre occasionnel ou saisonnier en cas d'absence d'un agent, (dont la durée est de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois pour un agent saisonnier et 3 mois maximum renouvelable une fois exceptionnellement pour un agent occasionnel). Pour cela une délibération de principe doit être prise. Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter des agents non titulaires au cas où le personnel communal serait indisponible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Madame le Maire à recruter des agents non titulaires au cas où le personnel communal serait indisponible.

DIVERS

- Repas des Aînés : il a lieu en Mars. Depuis deux ans à cause des élections, la date a dû être avancée au 1^{er} Dimanche. Madame le Maire propose trois dates, à savoir les 4, 11 ou 18 Mars. La date du 11 Mars est retenue.

Madame le Maire explique que beaucoup de personnes souhaitent que cela se fasse à la salle des fêtes, pour être plus libre et ne pas avoir de souci pour le retour. Cette année, le repas se fera donc à la salle des fêtes.

- Demande de permis de construire et déclarations préalable : Madame le Maire indique la liste des permis et déclarations demandés et accordés en 2011 :

DP 0001 Mr DUBARY	1 rue F. Savary	- Piscine	Tacite
DP 0002 Mr CHERQUEFOSSE	325 rue C. Rogez	- Abri de jardin et clôture du terrain	Tacite
DP 0003 Mr DUBARY	1 rue F. Savary	- Construction d'un local	Tacite
DP 0004 Mr VANDENBROUCKE	58 rue F. Savary	- Clôture béton	Refusée

<i>DP 0005 Mr VANDENBROUCKE</i>	58 rue F. Savary	- Clôture béton	Tacite
<i>PC 0001 Mr DUVAL</i>	Rue du manège	- Maison	Annulé
<i>PC 0002 Mr DEMOLIN</i>	15 chemin de la Fontaine	- pergola	Accordé
<i>PC 0003 Mr QUEANT</i>	58 rue E. Dessaint	- Extension d'une maison	Accordé
<i>PC 0004 Mr LENGRAND</i>	19 Place E. Poulain	- Hangar destiné au matériel agricole	Refusé
<i>PC 0005 Mr NOWAK</i>	47 rue E. Dessaint	- Maison	Accordé
<i>PC 0006 Mr et Mme VALLET</i>	242 rue L. Maillet	- Maison	Accordé
<i>PC 0007 Mr et Mme FLON</i>	Rue du Manège	- Maison	Refusé
<i>PC 0008 Mr et Mme GATNER</i>	Rue du Manège	- Maison	Accordé
<i>PC 0009 Mr et Mme CANIONCQ</i>	Rue du Manège	- Maison	Refusé
<i>PC 0010 Mr HAMLAT</i>	Rue du Manège	- Maison	Refusé
<i>PC 0011 Mr et Mme GOSSET</i>	95 chemin de la Fontaine	- Carport	Tacite
<i>PC 0012 Mr et Mme POULAIN</i>	Rue du Manège	- Maison	Accordé
<i>PC 0013 Mr GOUWY et Mlle DELGRAVE</i>	Rue du Manège	- Maison	Refusé
<i>PC 0014 Mr et Mme FLON</i>	Rue du Manège	- Maison	Accordé
<i>PC 0015 Mr HAMLAT</i>	Rue du Manège	- Maison	Accordé
<i>PC 0016 Mr et Mme CANIONCQ</i>	Rue du Manège	- Maison	Accordé
<i>PC 0017 Mr DUVAL</i>	Rue du Manège	- Maison	Refusé
<i>PC 0018 Mr GOUWY et Mlle DELGRAVE</i>	Rue du Manège	- Maison	Refusé

Madame le Maire lève la séance à 20 h 05.